1. Illiorniations generales
Nom de l'initiateur de projet : Organisation
Chargé de projet et coordonnées : Fournir les coordonnées de l'initiateur de projet ainsi que le nom de la personne à contacter pour la suite du processus.
Directeur de projet : Fournir le nom et les coordonnées de la personne qui supervise le chargé de projet
Titre du projet : Fournir le titre le plus représentatif possible du projet soumis.
Numéro de projet APQ (si applicable)
2. Description du projet
Décrire votre projet dans son ensemble afin que l'APQ en comprenne le contexte et la vision.
Résumé du projet :
Justification du projet :
Objectifs du projet :
Superficie des travaux projetés :
Le projet doit-il être réalisé en réaction à une situation d'urgence en vertu de l'article 91 de la LEI ? Un projet urgent doit démontrer qu'il existe un lien clair entre le délai et les risques d'endommagement des biens ou de l'environnement, ou les répercussions sur la santé et la sécurité. Les risques précis dus à la réalisation non immédiate du projet devraient être relevés.
Oui 🗆 Non 🗆
Si la réponse est OUI, précisez :

3. Étapes de réalisation

Remplir le tableau ci-dessous afin de décrire les étapes de réalisation de chacune des activités, de préciser les équipements et machineries utilisés, et de fournir un échéancier global des différentes étapes.

Étape de réalisation de chacune des activités	Équipements et machineries qui seront utilisés	Date de début	Date de fin
Saisissez les informations	Saisissez les informations	Sélectionnez la date	Sélectionnez la date

4. Plan de localisation et données géospatiales

Indiquer la localisation du ou des sites des travaux et inclure un ou des plans de localisation.

Coordonnées géographiques :

Latitude:

Longitude:

Prendre note qu'il est obligatoire de fournir un plan de localisation des travaux, les plans et devis, les fiches techniques ou dessins d'atelier des équipements/matériaux, et les études d'avant-projet (p. ex. : étude géotechnique).

5. Principaux risques ou opportunités du projet							
Type d'impact	Élément le réstrantes	APPLICABLE					
Type d'impact	Élément de vérification		NON	S. O.			
Environnemental	Le projet comprend-il des travaux à réaliser en milieu aquatique?						
	Le projet est-il susceptible de générer une détérioration ou une perte d'habitat pouvant affecter la biodiversité du milieu?						
	Le projet comprend-il des travaux à réaliser dans la bande riveraine (à moins de 30 m d'un plan d'eau)?						
	Le projet est-il susceptible de rejeter une substance polluante sur ou dans le sol, dans l'eau ou dans l'air?						
	Le projet est-il susceptible de modifier les caractéristiques du paysage?						
	Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les oiseaux, les animaux aquatiques et la vie sauvage (flore et faune)?						
	Le projet prévoit-il de l'excavation par hydro-excavation?						
	Des coulées de béton sont-elles prévues dans le cadre du projet?						
	Le projet requiert-il des travaux d'excavation de sol?						
	Le projet requiert-il des travaux d'excavation de sol sur plus d'un (1) mètre de profondeur?						
	Le projet est-il susceptible de nécessiter la réutilisation de sols contaminés?						
	Le projet comporte-t-il des activités qui génèrent du bruit ou des vibrations?						
	Le projet est-il susceptible d'altérer la qualité des eaux souterraines?						
	Le projet est-il susceptible d'altérer la qualité des eaux de surface?						
	Le projet est-il susceptible de contaminer les sols?						
	Le projet est-il susceptible d'émettre des poussières ou de modifier la qualité de l'air dans l'environnement?						
	Le projet est-il susceptible de causer des perturbations visuelles sur l'environnement?						

	Le projet est-il susceptible de générer des matières résiduelles?					
	Le projet est-il susceptible de générer des matières résiduelles dang	ereuses?				
	Le projet est-il susceptible d'utiliser de l'eau potable?					
	Le projet est-il susceptible d'utiliser de l'eau brute?					
Économique	Le projet est-il susceptible d'avoir un impact positif sur les retombées économiques de la région?	3				
	Le projet favorisera-t-il la création d'emplois à court (3 mois) ou à moterme (6 mois)?	yen				
6. Résumé de	l'avis de projet (pour publicatior	1)				
Les projets de niveaux 1 et 2 doivent systématiquement être affichés publiquement en vertu de la LEI (2019). Cette section est donc destinée à être publiée sur le Registre canadien d'évaluation d'impact et sur la plateforme <i>Je participe</i> de l'APQ, ou transmis aux Premières Nations concernées selon le niveau de risque qui aura été déterminé au terme de l'analyse de l'avis de projet par l'APQ.						
	ontenir de renseignements soumis aux exigences de confi ature du projet, ainsi que la portée des impacts potentiels ploitation.					
7. Engagemei	nt					
Par la présente, l'initiateur de projet s'engage à notifier sans délai l'APQ en cas de modification significative au projet (composante ou méthodologie d'exécution). Ces modifications incluent, sans s'y limiter : la localisation des travaux, les méthodes de travail, l'ampleur des travaux, etc. L'initiateur de projet s'engage également à réaliser les travaux conformément aux exigences de l'APQ.						
	Signature			ate -MM-J	J)	